

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF131

présenté par

M. Baptiste, Mme Pires Beaune, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 5 SEXDECIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer cet article qui proroge de deux ans le taux exceptionnel de 25 % (au lieu de 18 %) la réduction d'impôt Madelin.

Cet avantage fiscal notable devait faire l'objet d'une évaluation avant le 30 septembre 2023, qui devait être la condition de sa prorogation. Cette évaluation n'a pas été rendue... et le dispositif serait tout de même prorogé : ce n'est pas acceptable.